

Constat de traditionnalité n° 3/10-668

Ossature

Frame

Stabwerk

Procédés d'éléments de structure linéaires préfabriqués en béton

Relevant des normes

NF EN 13225

NF DTU 23.3

Le Groupe Spécialisé n°3 juge que les normes **NF EN 13225**: Février 2005 "*Produits préfabriqués en béton - Eléments de structure linéaires*" et **NF DTU 23.3**: Juin 2008 "*Travaux de bâtiment - Ossatures en éléments industrialisés en béton*" fournissent aux réalisateurs des éléments d'appréciation suffisants. Il constate que les procédés conformes à ces référentiels relèvent du domaine traditionnel (Article 5 du Règlement intérieur de la Commission Chargée de Formuler les Avis Techniques).

Pour le Groupe Spécialisé n°3
Le Président
Jean-Pierre BRIN

Commission chargée de formuler des Avis Techniques
(arrêté du 2 décembre 1969)

Groupe Spécialisé n° 3

Structures, planchers et autres composants structuraux

Vu pour enregistrement le 13 juillet 2011



Secrétariat de la commission des Avis Techniques
CSTB, 84 avenue Jean Jaurès, Champs sur Marne, F-77447 Marne la Vallée Cedex 2
Tél. : 01 64 68 82 82 - Fax : 01 60 05 70 37 - Internet : www.cstb.fr